



B714

Lettre d'information N° 2

SOMMAIRE

Le mot du Président	p 1
Bilan de la collecte	p 2
Bilan financier	p 2
Opération "16 000 cartes postales"	p 3
Etat d'avancement des travaux de restauration des oeuvres d'art	p 4
Dossier : la restauration des toiles	p 7
Les étapes de la restauration d'une toile	
Le métier de restaurateur	
Notre action vu par le Journal du Dimanche	p 10
Bulletins d'adhésion et de souscription	p 11
La reconstruction du Parlement de Bretagne	p 12



Vue générale de la zone de restauration des toiles à l'atelier

LE MOT DU PRÉSIDENT

A la suite de l'incendie du Parlement de Bretagne, survenu dans la nuit du 4 au 5 février 1994, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, la Ville de Rennes, Ouest-France et France 3 Ouest décident de créer l'Association pour la Renaissance du Palais du Parlement de Bretagne (ARP) afin de contribuer à la restauration des décors de ce monument prestigieux.

Trois ans plus tard, grâce à une collaboration efficace de notre association avec le ministère de la Culture et le ministère de la Justice, la restauration des oeuvres d'art est désormais bien avancée.

Ce deuxième numéro de la "Lettre d'information" de l'ARP vous permettra de connaître précisément l'état d'avancement de ce chantier mais également de découvrir le travail des restaurateurs.

Toutefois, alors que le Parlement de Bretagne a retrouvé sa silhouette d'origine depuis quelques semaines, nous ne sommes pas sûrs aujourd'hui qu'il pourra rassembler en l'an 2001 ses somptueux décors. En effet, l'ARP aura mobilisé d'ici la fin de cette année les 27,5 millions de francs collectés alors que le coût de la restauration des oeuvres d'art est évalué à 130 millions de francs et que l'ARP est sollicitée pour un tiers de la dépense et doit assurer le fonctionnement de l'atelier installé à Rennes.

Or, si l'ARP ne reçoit pas de nouveaux concours financiers, il en résultera au moins deux conséquences fortement dommageables pour la Bretagne :

- un retard considérable dans le déroulement des travaux de restauration : le Parlement ne retrouvera pas ses décors qui ont fait sa gloire en 2001 comme cela est prévu aujourd'hui ;

- les oeuvres d'art du Parlement de Bretagne en cours de restauration quitteront certainement la Bretagne pour Paris si le fonctionnement de l'atelier de restauration implanté à Rennes ne peut plus être assuré.

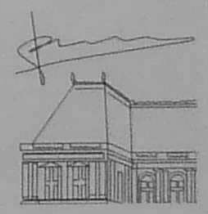
C'est la raison pour laquelle l'ARP fait de nouveau appel à la générosité de celles et ceux qui sont attachés à la sauvegarde du Parlement de Bretagne dans son état antérieur à l'incendie, et notamment au mécénat des grands groupes ou grandes entreprises bretonnes. Dans le même esprit et pour sensibiliser le plus grand nombre, l'opération "16 000 cartes postales pour la restauration des oeuvres d'art" a été lancée. Ces cartes feront un excellent support pour les voeux et rallieront à notre cause d'autres amis car c'est ensemble, par l'effort de tous, que nous pourrions sauver ce patrimoine exceptionnel et maintenir ainsi notre histoire pour les générations futures.



Photo de W. Berré ©
Le Parlement de Bretagne en juin 1997 - charpentes en bois des pavillons Sud réalisées : mise en œuvre des chevrons et du voligeage.

Les membres fondateurs de l'ARP:

Conseil régional de Bretagne
Conseil général d'Ille et Vilaine
Ville de Rennes
Ouest-France
France 3 Ouest
Président : Yvon Bourges, Président du Conseil régional de Bretagne. Secrétaire et Trésorier : Michel Festy, Directeur général des Services de la Région.



LE BILAN DE LA COLLECTE

Montant adhésions 1997 - 20 930 francs (79 adhérents)
Montant dons collectés en 1997 : 135 305 francs.

Rappel des participations les plus importantes :

10 MF du Conseil régional de Bretagne
5 MF du Conseil général d'Ille et Vilaine
5 MF de la Ville de Rennes

1 MF d'Ouest France
407 810 F de France 3 Ouest

1,4 MF des autres collectivités
600 000 F de la Commission Européenne
1 MF du Crédit Agricole

Les membres fondateurs souhaitent remercier tout particulièrement un Rennais pour sa très grande générosité. Cette personne (qui souhaite garder l'anonymat) exprime et après son attachement au Parlement :

"J'ai travaillé pendant 14 ans au Parlement de Bretagne en tant qu'archiviste. J'ai donc eu la chance de passer du temps dans les combles que l'on appelait 'la forêt'. J'avais l'impression d'être dans un bois ou dans un vaisseau tapissé d'archives anciennes. Jen garde un souvenir merveilleux.

Lorsque je me suis rendu au Parlement juste après l'incendie, j'ai été évidemment très ému mais je ne pouvais même pas pleurer tellement j'étais bouleversé, comme tout le monde. Aussi, j'ai souhaité apporter ma contribution à l'association qui s'est créée dès le lendemain de l'incendie.

C'est un monument prestigieux qu'il faut à tout prix sauvegarder. La Bretagne et Rennes perdraient beaucoup de leur attrait si le Parlement ne retrouvait pas ses décors somptueux. Il faut absolument que tout le monde se mobilise afin que cet édifice retrouve sa splendeur. Tout le monde peut donner 10 francs voire même 50 francs et ceux qui ont plus de moyens doivent majorer leurs dons.

Les gens doivent se rendre compte que l'ARP a pris l'initiative d'installer à Rennes un atelier dans lequel des travaux d'une minutie particulière sont réalisés. L'action de l'ARP est en effet remarquable. Ce serait vraiment dommage que la restauration s'arrête prématurément à cause d'un manque de moyens financiers dû à une mobilisation insuffisante du public."

LE BILAN FINANCIER

Conformément aux dispositions prévues dans la Convention du 17 novembre 1994, signée avec le ministère de la Culture et le ministère de la Justice, l'ARP participe au 1/3 du coût de la restauration des oeuvres d'art d'une part, et prend en charge les frais d'aménagement et de fonctionnement de l'atelier de restauration d'autre part, dans la limite bien entendu de ses ressources financières.

Ces travaux de restauration coûtent cher, au total 130 MF. Monsieur Perrot, Architecte en Chef des Monuments Historiques, maître d'oeuvre de ce chantier, a établi le programme pluriannuel suivant, en accord avec les deux ministères :

Programme 1995 - 1996 : 32,5 MF
Programme 1997 : 36 MF
Programme 1998 : 36 MF
Programme 1999 : 36 MF

Depuis 1995, l'ARP a engagé 18 MF, sachant que les frais de fonctionnement sont imputés sur les participations des membres fondateurs.

Les frais de fonctionnement de l'atelier comprennent :

- le loyer versé à la ville de Rennes pour la location du bâtiment qui lui appartient,
- l'électricité : ce poste de dépense est assez élevé dans la mesure où cet atelier est équipé de matériels indispensables à la bonne conservation des oeuvres (armoires de climatisation, déshumidificateur, hygromètres, ventilos-convecteurs) et au travail des restaurateurs (notamment les extracteurs, hottes aspirantes, ...)
- la maintenance du matériel : le matériel

installé doit évidemment faire l'objet d'une attention particulière afin d'éviter toute détérioration ou panne. Cette maintenance est confiée à une entreprise rennaise.

Ces postes de dépenses sont une charge lourde pour les membres fondateurs. Mais il est évident que, sans la prise en charge par l'association des frais de fonctionnement, l'atelier n'aurait pu se créer à Rennes et toutes les oeuvres auraient dû alors quitter la Bretagne.

Les 11 MF (1,2 MF + 9,8 MF) versés par l'ARP au ministère de la Culture (maître d'ouvrage) comprennent la participation des 4 caisses départementales du Crédit Agricole Mutuel en Bretagne, s'élevant à 500 000 F.

En effet, une convention signée en 1995 prévoit une participation du Crédit Agricole à hauteur de 1 MF (caisses départementales de Bretagne et Fédération du Crédit Agricole) pour la restauration des décors du plafond de la Deuxième Chambre réalisés par L.F. Elle.

Sur les 27,5 MF collectés par l'ARP, il ne reste plus au 31 décembre 1996 que 9 MF, ce qui ne permet pas, comme cela était prévu, le versement d'une somme de 12 MF par an pendant trois ans, à partir de 1997 ; les travaux de restauration seront certainement retardés et la pérennité de l'atelier compromise.

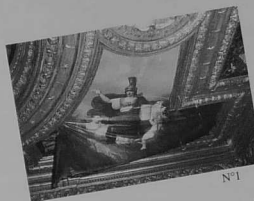
Les membres fondateurs espèrent trouver de nouveaux concours permettant à l'ARP de poursuivre sa mission.

Cela nécessite une mobilisation de tous, particuliers, entreprises, bretons, non bretons, pour que, ensemble, nous soyons fiers dans quelques années d'avoir réussi à redonner au Parlement de Bretagne l'ensemble de son prestigieux décor.

Récapitulatif des dépenses engagées depuis 1995 :

ANNEE	OBJET	MONTANT
1995	travaux d'aménagement de l'atelier	5 MF
	frais de fonctionnement de l'atelier (électricité, loyer, maintenance matériel, eau et divers)	1MF
	participation au programme de restauration des oeuvres d'art	1,2 MF
1996	frais de fonctionnement de l'atelier (électricité, loyer, maintenance matériel, eau et divers)	1MF
	participation au programme de restauration des oeuvres d'art	9,8 MF
TOTAL		18 MF

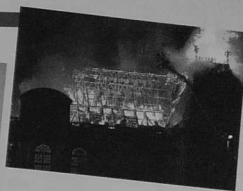
OPERATION " 16 000 CARTES POSTALES "



N°1



N°2



N°3



N°5



N°4



N°6



N°7



N°8

Carte N°1 : Parlement de Bretagne, Conseil de la Tourmalles, actuel Cabinet du 1er Président, plafond, peinture en écaillage nord-est: l'Éloquence, Nicolas Gosse, état après incendie.

Carte N°2 : Parlement de Bretagne, Deuxième Chambre civile, peinture du plafond: La Vérité, Louis Ferdinand Elie, déposé du papier de protection, en cours de restauration.

Carte N°3 : L'incendie du Parlement de Bretagne dans la nuit du 4 au 5 février 1994.

Carte N°4 : Parlement de Bretagne, Grand'Chambre, peinture nord du plafond: La France protégeant la Justice, Nicolas Coypel, déposée après sinistre.

Carte N°5 : Parlement de Bretagne, Grand'Chambre avant incendie.

Carte N°6 : Parlement de Bretagne, Conseil de la Tourmalles, actuel Cabinet du 1er Président, plafond, peinture en écaillage nord-est: l'Éloquence, Nicolas Gosse, état après incendie.

Carte N°7 : Parlement de Bretagne, élévation Sud, vue générale - Gravure de Deroy vers 1860.

Carte N°8 : La Place du Palais du Parlement de Bretagne de Rennes construite et réformée sur les dessins de M. Gabriel, Premier Architecte du roi.

Afin de relancer la collecte et remobiliser le public, l'ARP a édité une série de 8 cartes postales originales du Parlement de Bretagne. A travers cette opération, l'ARP souhaite associer les Bretons attachés à leur patrimoine, mais aussi tous ceux qui visitent la Bretagne, à la restauration d'un haut lieu d'architecture, d'art et d'histoire.

Une carte postale est remise pour un don minimum de 10 F et la série complète en échange d'un don de 50 F.

Ces cartes postales sont proposées au public depuis le mois de juillet dans certains musées et offices de tourisme. Deux grandes banques fortement implantées en Bretagne s'impliquent également dans l'opération: les agences du Crédit Agricole des 4 départements bretons et les agences d'Ille et Vilaine du Crédit Mutuel de Bretagne.

Le Groupe Intermarché s'associe aussi à notre action: près de 30 magasins, répartis sur toute la Région du Grand Ouest, présentent ces cartes postales à leurs clients.

Evidemment, tous les fonds collectés à travers cette opération seront intégralement consacrés à la restauration des oeuvres d'art.

Pour connaître les lieux de dépôt, vous pouvez vous adresser au 02.99.27.11.62.

"AIDEZ NOUS A RESTAURER
CES OEUVRES ! VITE !"



ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES OEUVRES D'ART

1 La restauration des oeuvres d'art comprend d'une part, la restauration des toiles peintes et d'autre part, la restauration des boiseries. Tous ces travaux sont réalisés à l'atelier de restauration, installé à Rennes par l'ARP.

La première phase de travaux, à savoir la restauration des toiles, est bien avancée.

1 La restauration des boiseries

Monsieur Perrot, Architecte en Chef des Monuments Historiques, maître d'oeuvre de ce chantier, nous explique ce qui a été fait sur les boiseries depuis l'incendie. Au lendemain de l'incendie, les lambris peints et dorés qu'on ne pouvait transporter ont été fixés et consolidés sur place. Les autres ont été déposés : cette dépose a été rendue nécessaire par le fait que les boiseries elles-mêmes avaient été inondées. *"Des micro-organismes se développaient dans les espaces clos situés entre la pierre et le bois et ce dernier, en séchant, se déformait. Cependant, cette dépose nécessita au préalable un énorme travail de relevé et de numérotation afin d'être certain de pouvoir repérer chaque élément et de pouvoir remonter ce gigantesque puzzle. Chaque partie fut ainsi examinée et reçut un numéro peint à son revers. Les lambris, au total 1200 éléments, une fois déposés, furent mis sous des cadres formant presse, nettoyés et traités de multiples fois.*

Il a été établi une fiche pour chacune des références. Cette fiche indique le type de panneau dont il s'agit (pilastre, soubassement, chapiteau, etc...), son décor (dorure, peinture, etc...) et son degré d'altération.

Elle comporte aussi un plan qui montre la situation exacte de la référence sur l'élévation dans laquelle s'intègre l'élément, ainsi que la photo recto verso de celui-ci. Ces fiches réalisées en informatique ont permis de vérifier qu'il ne manquait aucun des morceaux qui avaient été déposés.

Elles seront nourries d'informations complémentaires au fil des interventions qui seront effectuées par la restauration et le remontage des lambris et constitueront ainsi une base de données scientifiques exceptionnelle sur ces oeuvres d'art et la problématique de leur restauration.

Ces fiches vont permettre en outre la gestion des lambris pour piloter et coordonner le travail des restaurateurs qui vont travailler élément par élément mais dont le but est d'obtenir, à l'issue du remontage, un ensemble en harmonie qui retrouve avec précision les dispositions d'origine, la qualité et la plénitude de ces oeuvres d'art."

Ces lambris sont actuellement stockés dans une zone de l'atelier de restauration aménagée spécialement pour recevoir les éléments sous cadres. A côté est située une salle utilisée pour l'étude de chaque élément qui est sorti de son cadre, vérifié, photographié, examiné puis remis sous presse, permettant ainsi d'établir les fiches ci-dessus mentionnées.

Les travaux de restauration des lambris devraient commencer au cours du 4ème trimestre de cette année. La salle utilisée pour l'étude sera alors réaménagée en plusieurs ateliers afin de permettre aux différents corps de métier (menuisier, serrurier, sculpteur, peintre, doreur) de travailler dans des conditions optimales.

Un planning précis de la restauration des boiseries a été établi par M. Perrot, en accord avec le ministère de la Justice et le ministère de la Culture.

Le ministère de la Justice a demandé que soient restaurés en priorité la Seconde Chambre, la Salle des Assises, la Chapelle, la Troisième Chambre.

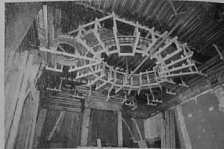


Photo de Willy Berre © Ancien Bureau du 1er Président - Décor maintenant en place, durant les phases de démolition, suspendus au nouveau plafond et mis sous cadres de contrainte.

2 La restauration des toiles

Depuis mi-avril 1997, ce sont près de 40 restaurateurs hautement qualifiés, représentant 5 équipes, qui sont au chevet des toiles pour restaurer leur support et la couche picturale.

Ces restaurateurs, choisis à la suite d'un appel de candidature puis d'un appel d'offres, travaillent à l'atelier de restauration sous l'autorité de Monsieur Perrot et en étroite concertation avec l'Inspecteur général des Monuments Historiques, Madame de Maupéou. Ils se réunissent au moins tous les quinze jours sur place et par ailleurs, une collaboratrice de Monsieur Perrot est en permanence à l'atelier pour assurer un suivi quotidien et répondre aux éventuelles interrogations des restaurateurs.



M. Alain-Charles Perrot, Architecte en Chef des Monuments Historiques, maître d'oeuvre du chantier.



Stockage des lambris mis sous cadre à l'atelier de restauration.

Madame de Maupéou, Inspecteur général des Monuments Historiques, nous présente l'état d'avancement des travaux de restauration des toiles et autres éléments de décor :

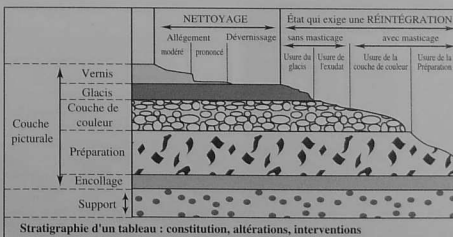
"A la suite des mesures de sauvetage et d'une première campagne de travaux d'urgence sur quatre panneaux peints à fonds d'or et treize toiles parmi les plus altérées (traitement des supports) les opérations en cours concernent supports (toiles de lin et de chanvre) et couche picturale, selon un protocole préalablement déterminé après un diagnostic sanitaire, enrichi du résultat de analyses scientifiques pratiquées en début, comme en cours de chantier, par des laboratoires spécialisés (l'identification des préparations et pigments de même que de la technique mise en oeuvre et réalisation de coupes stratigraphiques par le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques et la Serma de Pessac à Bordeaux). Des contrôles microbiologiques ont également été pratiqués et des contrôles fongiques mis en oeuvre précédemment afin de pallier tout développement de moisissures (champignons) dans les réserves. Il pourrait être également fait appel à la radiographie si besoin pour certains médaillons de L.F. Elle (Deuxième Chambre) restaurés avec un mécénat spécifique du Crédit Agricole.

Endommagés davantage par l'eau que par le feu, vu la rapidité de leur évacuation, les toiles ont néanmoins eu fort à souffrir. Si l'on ne déplore pas de disparition et de lacunes dans l'iconographie centrée sur la Justice par contre, elles ont subi de fortes déformations. Aussi, après la pose en urgence de papier de protection ("facings") destinés à éviter des pertes de matière picturale, leur assèchement dûment contrôlé a-t-il été mené à bien, suivi par la suite d'une mise en tension régulée et progressive, oeuvre de longue haleine pour récupérer une plénitude correcte (ex : La Clémence de N. Gosse du Bureau du Premier Président).

Parmi les dégradations rencontrées sont à signaler des pertes de cohésion et clivages dans les préparations comme un manque d'adhérence des couches picturales présentant des soulèvements, des écaillements ou des pulvérisations par suite d'appauvrissement du liant, auxquels s'ajoutent des phénomènes d'altération importante des vernis, des usures, des déchirures et des manques en bordures périphériques. A noter ponctuellement la présence d'anciennes restaurations plus ou moins grossières, avec des zones de repeints sur des mastics débordants, des pigments ayant viré avec le temps et de précédents rentoilages aujourd'hui inopérants.

Les délais sont extrêmement serrés, la fin de la restauration des toiles est prévue pour décembre 1997 de façon à libérer l'atelier pour la restauration des boiseries, chantier la aussi d'envergure exceptionnelle vu le nombre de mètres carrés à traiter et les dégradations subies.

Illustration d'après «Restauration des peintures» Musée du Louvre Edition RMN Paris 1980



Mme Catherine de Maupéou, Inspecteur général des Monuments Historiques



«Espace» de Jobbe-Duval rentoilage par l'équipe Haert (ARTOP)



«La Balance et la Gloire» de L.F. Elie, allègement d'un vernis par Florence Asham



Toiles en cours de restauration



3 Objets mobiliers

En ce qui concerne les objets mobiliers classés parmi les Monuments Historiques et dispersés dans les différentes Chambres, leur restauration se poursuit sous le contrôle de l'Inspecteur en Chef des Monuments Historiques, Ph. Bonnet.

Deux très belles pendules du XVIIIème siècle ont été restaurées par J. Poisson, de même que deux glaives à l'atelier L.P. 3 à Semur-en-Auxois. Une Crucifixion de Jouvenet et un panneau peint représentant Louis XIV au pied de la Croix de J.B. Challe ont été également restaurés par MM. B. Le Dantec, M. Huet et L. Blaise.

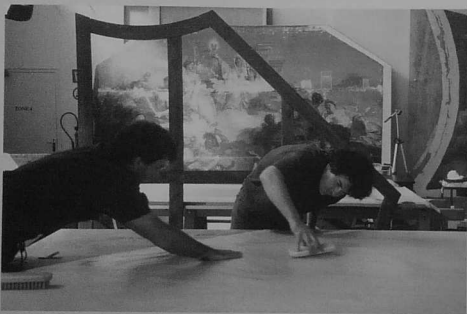


Mise en place d'un châssis par l'Atelier Arno

4 Eléments de décor

Des mesures de stricte conservation ont d'autre part été appliquées par l'Atelier Voltaire (H. Charbey) aux papiers peints du XIXème siècle mis au jour sous des tentures plus récentes, cependant que deux grandes statues de bois représentant la Force et la Justice ont fait l'objet de soins attentifs de la part de l'atelier de Kerguehenec à Bignan (M. Pincemin).

Est à déplorer la disparition de dix tapisseries du début du siècle parmi lesquelles cinq pièces réalisées aux Gobelins au début du siècle pour la Grand'Chambre, disparues dans l'incendie de l'atelier Bobin qui s'était proposé à titre de mécénat d'assurer en un premier temps leur nettoyage. Leurs cartons ont été récemment retrouvés et stockés à l'atelier, après un traitement de conservation.



Opération de nettoyage d'une toile de L. F. Elle par Bertrand Le Dantec et Laurent Blaise



"La Sincérité et la Foi du Serment" Noël Coypel - Couche picturale présentant des soulèvements (zones dessinées à la craie par l'équipe F. Pellas)

Equipes retenues pour la restauration des toiles :

Restaurateurs mandataires :

Grand'Chambre :
support : Serge Tiers et
Alain Roche (+ 3 assistants)
couche picturale :
Frédéric Pellas

Première Chambre civile :
support : Arno (O. Nouaille)
couche picturale :
Sabine Cotte

Deuxième Chambre civile :
support : Bertrand Le Dantec
couche picturale :
Florence Adam

Troisième Chambre Civile :
support : ARTOP (M. Huet)
couche picturale :
Florence Adam

Cabinet du Premier Président :
support : Frédéric Pellas
couche picturale :
Frédéric Pellas

6



DOSSIER

LA RESTAURATION DES TOILES

COMMENT RESTAURER UNE TOILE ?

A l'issue de l'incendie, les toiles étaient déchirées, détachées de leur châssis, présentaient des écailles, des fissures, des plis... un état plutôt désastreux.

Aussi, les "soins" de première urgence ont consisté à mettre à plat les toiles, à enlever, quand on le pouvait, les toiles du doublage en train de se décoller.

Du papier Japon a été posé pour fixer la couche picturale, puis on a mis les toiles à sécher sur des planches planes après les avoir retirées du châssis, celui-ci étant conservé par ailleurs.

Les travaux sur les toiles s'articulent autour de deux pôles : traitement du support et traitement de la couche picturale, "opérations intimement liées, la première est en effet le préalable indispensable à une bonne tenue dans le temps de la restauration picturale proprement dite", précise Madame de Maupeou qui présente ci-après les étapes de la restauration des toiles :

Sur les supports :

"Il est procédé en tant que de besoin à un rentoilage, c'est-à-dire à la pose à l'aide d'un adhésif (colle ou cire-résine selon le contexte) d'une toile neuve au revers de la toile originale. Celle-ci a pour finalité de résorber les déformations et de renforcer le pouvoir d'adhérence de la couche picturale sur son support d'origine. Il s'agit là d'une opération déterminante pour l'avenir de l'oeuvre, réclamant une main d'oeuvre toute aussi qualifiée que pour la prise en compte de la couche picturale. Quand l'oeuvre n'est pas trop affaiblie, des bandes de tension peuvent suffire.

Sur la couche picturale :

Il est ensuite procédé à un nettoyage de la couche picturale pour l'élimination des salissures, poussières et dépôts divers comme à un traitement du vernis, opération délicate s'il en est, nécessitant des tests préalables avec l'ouverture de



"La main de la justice" de L.F. Elle : réintégration de la couche picturale en cours, pose des premiers tons de fond par M.A. Laudet-Kraff (équipe F. Adam)



"La main de la justice" de L.F. Elle après restauration

petites "fenêtres" dûment positionnées dans le but d'apprécier d'un point de vue esthétique le degré à retenir. Devant l'étendue et la profondeur de certaines altérations, la mise en oeuvre de solvants s'est avérée indispensable réclamant une sélection rigoureuse pour l'élimination du chanci, voile blanchâtre plus ou moins épais résultant des transformations sous l'effet de l'humidité des vernis, de ce fait opacifiés.

Des investigations poussées ont également été réalisées sur la nature et l'étendue des repeints, généralement du siècle dernier, et différentes options prises sur l'enlèvement (en cas de mastics débordants ou altérés, de désaccord flagrant de tonalité, ou de remise au jour de matière originale) ou sur leur maintien (dans le cas d'une couche originale sous-jacente absente ou très usée, d'une adéquation chromatique correcte ou d'une connotation documentaire intéressante). Bien entendu, les repentirs de l'artiste dans la mise en page ont été conservés.

Ainsi après le nettoyage et le refixage de la couche picturale, les opérations de réintégration nécessaires à la bonne lisibilité de l'oeuvre seront menées à bien par le comblement des lacunes à l'aide d'un nouveau mastic épousant leur contour et au même niveau que l'original. Celui-ci recevra ensuite la retouche indispensable à l'équilibre chromatique de l'ensemble du tableau. En cas d'absence de la seule couleur, l'on aura recours à des glacis superposés, de même teinte que l'original. Les modalités et le degré de la réintégration - qui se doit d'être réversible - peuvent varier selon l'état sanitaire, la zone considérée, la position de l'oeuvre dans le contexte, plafonnante et de ce fait non vue de près.

Sont à prendre également en considération la patine du temps comme le respect de la continuité historique des oeuvres, le but recherché n'étant pas de tenter une remise à neuf impossible vu l'évolution des matériaux constitutifs, mais d'assurer leur conservation matérielle comme leur lisibilité pour le plaisir des yeux. Après séchage, un vernissage final sera appliqué cependant que les châssis - sauf exceptions, vu leur état de dégradation - seront remplacés."

7



Le Conservateur-Restauteur : une définition de la profession

L'activité du conservateur-restauteur, la conservation, consiste en l'examen technique, la préservation et la conservation/restauration de biens culturels : l'examen est la première procédure suivie pour déterminer la structure originale et les composants d'un objet, ainsi que l'étendue des détériorations, des altérations et des pertes qu'il a subies et la documentation des découvertes faites.

La préservation est l'action entreprise pour retarder ou prévenir la détérioration ou les dommages que les biens culturels sont susceptibles de subir, au moyen du contrôle de leur environnement et/ou du traitement de leur structure pour les maintenir le plus possible dans un état de stabilité.

La restauration est l'action entreprise pour rendre un objet détérioré ou endommagé compréhensible en sacrifiant au minimum son intégrité esthétique et historique.

Source : Confédération européenne des Organisations de Conservateur-restauteurs



«Panneau frise d'anglôts» de J. Jouvenet : restauration de la couche picturale par l'Atelier Arno

- l'atelier de la ville de Paris
- l'Inspection des Monuments historiques
- dans le cadre de mon atelier privé installé à Paris : traitement d'oeuvres d'organismes publics (musées, FNAC, FRAC...) et de privés (galeries de peintures, collectionneurs, artistes...)

Alain Roche :

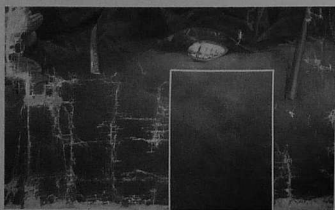
- la Direction des musées de France,
- le Centre National des Arts plastiques,
- les Monuments Historiques,
- les particuliers (expertises)...
- Musée National d'Art Moderne.

Pourquoi avez-vous choisi cette profession ?

Alain Roche : J'ai commencé tardivement dans cette profession. J'avais au départ une formation de plasticien et d'enseignant et je n'étais pas entièrement satisfait de cette situation. En effet, j'avais envie d'approcher les oeuvres différemment sur le plan technique et de la conservation. De plus, l'aspect scientifique de la restauration m'intéressait énormément.



«La Pitié» de J. Jouvenet, restauration de la couche picturale par Sabine Cotte



«La Clémence» de Goussier : contraste entre la zone restaurée et l'autre partie du tableau non restaurée par l'équipe F. Peilas



C'est pourquoi j'ai décidé de devenir restaurateur et de m'investir dans la recherche.

Serge Tiers

Très jeune j'ai évolué dans ce milieu : mon père étant marchand de tableaux, j'ai pu découvrir la peinture, l'ébénisterie, la menuiserie... et la restauration.



«La Justice arrachant le masque de la Fourberie» de N. Coppel : enduction de la toile de doublage par S. Tiers et A. Roche

Est-il aujourd'hui difficile d'exercer cette profession ?

Serge Tiers : Il était plus facile de se faire une place il y a 15 ans. J'ai fait partie de l'une des premières promotions de l'IFROA et j'ai pu alors travailler pour la direction des Musées de France. Ainsi dans les années 80, on travaillait à 80 % pour les musées, aujourd'hui, notre activité se partage à égalité entre le privé et le public. Il faut donc avoir une bonne formation et plusieurs années d'expérience professionnelle pour être reconnu.

Alain Roche :

Actuellement, il faut savoir se diversifier. La recherche et l'enseignement offrent quelques débouchés. Cependant, de nouveaux métiers de la conservation-restauration émergent. C'est dans cette voie que les jeunes pourront se faire une place.

Le fait que la restauration se passe à Rennes vous a-t-il posé des problèmes ?

Alain Roche - Serge Tiers : Ce n'était pas problématique pour nous, c'est une question d'organisation, et on a l'habitude de partir en mission dans le cadre du travail réalisé pour les musées.

Selon vous, quelles qualités faut-il avoir pour être restaurateur ?

Serge Tiers : Le métier de restaurateur exige des qualités manuelles bien sûr, mais également de la réflexion. En effet, on nous demande

pour la restauration d'un tableau d'expliquer le choix des méthodes utilisées mais également de produire toute une documentation photographique. C'est pour cela que pour nous, le métier de restaurateur s'assimile plus à une profession libérale (architecte) qu'à une profession artisanale.

Alain Roche :

Il faut être habile et pouvoir mener une réflexion sur l'oeuvre et la méthode à appliquer, mais le rôle du restaurateur ne s'arrête pas là. A partir de l'examen diagnostique d'un ensemble d'oeuvre, le restaurateur, en accord avec le responsable de la collection doit être en mesure de gérer la conservation des oeuvres et leur environnement.

Avez-vous rencontré des difficultés au cours de la restauration des toiles ?

Alain Roche - Serge Tiers

Nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières car les interventions d'urgence réalisées juste après l'incendie ont été très efficaces dans le sens où les tableaux ont été bien maintenus, les conditionnements du passage du mouillé au sec se sont bien effectués. Ces interventions ont permis de limiter les dégâts. Nous avons donc trouvé des tableaux relativement sains; les accidents rencontrés étaient antérieurs à l'incendie.

Qui est chargé du suivi de vos travaux de restauration ?

Alain Roche - Serge Tiers

Tous les quinze jours, Monsieur Perrot et Mme de Maupeou, accompagnés d'un représentant de la Conservation régionale des Monuments historiques (direction régionale des Affaires Culturelles) viennent vérifier l'état d'avancement des travaux : à cette occasion, on discute des méthodes à utiliser, des problèmes rencontrés et des solutions à y apporter.

Nous terminons cette interview par une confidence de Monsieur Tiers...sur l'une de ses passions :

Serge Tiers

Comme beaucoup de restaurateurs français passés par les Beaux Arts, j'ai des désirs de création qui sont totalement séparés de la pratique de la restauration. Je continue à avoir une activité de création artistique : j'ai un carnet de croquis, ça fait partie de ma vie. A Rennes, il m'arrive souvent en fin de journée d'aller me promener en ville pour dessiner. La restauration m'apporte énormément, pas au niveau de la création artistique, mais sur la philosophie de la vie et notamment une paix intérieure. Le restaurateur voit le temps passer à une autre échelle. On a le temps dans notre travail de mûrir et de pénétrer un peu plus l'esprit des êtres humains qui nous ont précédés (les peintres des siècles précédents tels que Coppel et Jouvenet) et qui nous ont transmis leur idéal.



Toile de Coppel : positionnement du nouveau châssis autotenseur en aluminium avant tension définitive par Serge Tiers



NOTRE ACTION VUE PAR... ...LE JOURNAL DU DIMANCHE du 3 Août 1997

HISTOIRE SECRETE D'UNE RENAISSANCE

Envoyé spécial Pierre Laurent Mazars

Il y en a des rondes, des carrées, des ovales, calées sur des tréteaux et des chevalets, dans la grande salle où s'activent les restaurateurs. Il y a là une quinzaine de toiles singées Coppel, Louis-Ferdinand Elle ou Jouvenet, des XVII^e et XVIII^e siècles, spectacle insolite que ces vibrantes allégories de la Justice et de la Loi, dont la rigueur est à peine atténuée par quelques frises à angelots mafflus, veillées et bichonnées comme de grands malades. Sous les doigts de leurs soignants, les toiles boursoufflées, les peintures écaillées et les vernis fondus retrouvent peu à peu forme et éclat.

L'atelier de restauration des oeuvres d'art du Parlement de Bretagne, un vaste entrepôt de 2 200 m², est installé dans un quartier tranquille de Rennes. Il a fallu 5 millions de francs de travaux pour adapter les locaux, isoler les murs, installer des cloisons, doter les salles de systèmes de climatisation, de contrôle de l'hygrométrie et d'aspiration des poussières. L'atelier est placé sous bonne garde, et le lieu est tenu secret : une bonne part de la fierté bretonne est étalée derrière ces murs. Et il ne faudrait pas tenter le diable, qui, dans la nuit du 4 au 5 février 1994, a déjà failli réduire en cendres le célèbre monument et les richesses qu'il abritait.

Au terme d'une journée de manifestation qui avait tourné à l'émeute, des fusées de détresse lancées par les marins-pêcheurs en colère s'étaient lentement consumées sur la vieille toiture du Parlement. La nuit tombée, elles avaient embrasé le bâtiment, symbole d'une identité régionale jalousement cultivée. Il avait fallu tous les efforts des pompiers et des bénévoles accourus à la hâte pour sauver du sinistre ce qui pouvait l'être parmi les boiseries, les meubles, les tapisseries et les toiles.

Sur le pavé où reposaient les oeuvres meurtries, devant la façade encore fumante, un serment avait été fait : quoi qu'il en coûte, le Parlement de Bretagne retrouverait tout son lustre. Trois ans et demi après, la promesse tient toujours, même s'il y a encore du chemin à parcourir. Le programme a été décomposé en trois volets distincts : tout d'abord, la reconstruction du bâtiment lui-même (murs, toitures et planchers) qui coûtera 147 millions de francs et doit s'achever au printemps prochain ; puis l'aménagement intérieur, d'un montant estimé à 81 millions, permettra à la cour d'appel et à la cour d'assises de réintégrer leur illustre siège en 1999. Ces deux opérations sont prises en charge à 100 % par le ministère de la Justice. Parallèlement, la restauration des oeuvres et des décorations, pour 130 millions financés à parts égales par le ministère de la Culture, celui de la Justice et l'ARP (Association pour la renaissance du Parlement), doit se poursuivre jusqu'en 2001.

Dans ce dernier chantier, la restauration des toiles est une des tâches les plus délicates. C'est un travail de longue haleine, après la phase de sauvegarde des oeuvres, avec notamment leur lent séchage, et la remise en état des supports, la restauration des couches picturales, vient seulement de commencer. "On est plutôt habitués à voir des peintures qui se rétractent, explique Olivier Nouaille, restaurateur des Musées nationaux. Là, c'est

l'inverse : ce sont des oeuvres en plafond qui ont été inondées par infiltration, des poches d'eau s'étant accumulées dans les châssis. Du coup, les toiles ont été dilatées et, pour certaines, très fortement déformées." Pour résorber les cloques et éliminer les fissures, les restaurateurs ont notamment recourus aux méthodes de cartonage : l'application sur les toiles de papiers japonais qui se contractent en séchant, et entraînent la couche picturale. "Nous avons tenu à utiliser des procédés traditionnels, ne serait-ce que par respect des peintures" précise Olivier Nouaille.

On en a profité pour placer les toiles dans des châssis à tension constante, ce qui les prémunira à l'avenir contre les aléas climatiques, quant aux pertes d'adhérence des couches picturales, elles sont traitées avec des adhésifs naturels comme la colle d'esturgeon ou de peau de lapin; Des substances plutôt baroques aux yeux du profane, mais qui n'ont paraît-il pas d'égal.

A l'atelier, on joue à la bataille navale

Au fond de la salle, une toile, La Clémence, peint par Nicolas Gousse en 1838, fait l'objet de soins particulièrement délicats. Elle a été retrouvée sous des gravats, dans les décombres du cabinet du premier président, déchirée en trois. "Il y a d'abord eu un travail de tension très progressive, pour que la toile s'assouplisse, expliquent Marie Noëlle Laurent et Frédéric Pellas, restaurateurs des musées de la Ville de Paris et des Monuments historiques. Puis on a traité les déchirures, qui n'étaient plus jointives, et on a homogénéisé les tensions", plus loin, l'Allégorie de la Justice de Jouvenet, qui trônait dans la première chambre civile, est elle aussi bichonnée par les restaurateurs. Cette grande toile figurant "la Religion tendant un calice" était composée de trois lais cousus qui se sont désolidarisés, et la peinture a été sérieusement entamée en de nombreux endroits;

En tout, cinquante-six tableaux sauvés des flammes et des eaux sont en convalescence dans le vaste atelier. Une porte coulissante donne sur l'entrepôt de stockage des toiles, où les oeuvres les moins menacées attendent encore de passer entre les mains des restaurateurs. Malgré quelques soins d'urgence, ces tableaux arborent encore les stigmates du sinistre. Sur le Minerve chassant la violence de Noël Coppel, on voit nettement les traces blanchâtres de coulures d'eau et quelques tâches noircies témoignant que les flammes, par endroits, ont léché les toiles. A l'autre bout de la pièce, La Justice arrachant le masque de la fourberie, qu'on dirait figure Renaud Van Ruymbeke traquant des comptes en Suisse, semble attendre l'heure de la revanche. D'autres salles sont occupées par les lambris, boiseries, plafonds sculptés et dorés. Au sol, des alignements de débris calcinés, conservés uniquement pour servir de modèles : ils seront refaits à l'identique par des artisans. Mais la majorité des lambris pourront être restaurés. Comme les toiles, ils ont été davantage affectés par l'arrosage du Parlement que par le feu : certains lambris, gorgés d'eau, étaient de véritables éponges. Sous châssis de contrainte, leur taux d'humidité a été progressivement ramené à 13 %.

10



Deux ans ont été nécessaires pour réaliser le seul inventaire des boiseries : la dépose et le stockage de plus de mille panneaux s'est apparenté à un gigantesque puzzle. Chaque élément a été soigneusement photographié, numéroté, étiqueté avec mention du degré d'altération sur une échelle de 1 à 5. Pilastres, soubassements et chapiteaux reposent à présent sur plus de deux kilomètres de rayonnages disposés dans une immense salle. "Maintenant, plaisante-t-on à l'atelier, on joue à la bataille navale : on annonce B3 ou H17 pour désigner un panneau.

Une dame envoie 500 F par mois

C'est l'ARP, créée au lendemain de l'incendie par le conseil régional de Bretagne, le conseil général d'Ille-et-Vilaine, la ville de Rennes, France 3 et Ouest France, qui prend en charge les frais de fonctionnement de l'atelier : 1 million de francs par an, en plus de sa contribution de 43 millions aux travaux de restauration. Problème : l'association n'a pu collecter que 27,5 millions auprès des collectivités locales, des entreprises et des donateurs individuels. Une somme importante mais encore insuffisante. "A la fin de l'année, on est à sec" annonce Isabelle Lurton, de l'ARP. Le programme de restauration des décors risque d'être retardé si les financements prévus ne sont pas mis en place", s'inquiète Alain-Charles Perrot, architecte en chef des Monuments historiques et maître d'oeuvre du chantier.

L'ARP tente donc cet été de se renflouer; Elle a édité une série de huit cartes postales (gravures anciennes représentant le Parlement, clichés pris avant, pendant et après l'incendie) qui sont vendues dans les musées, les offices de tourisme, des banques et des supermarchés de la région. "Nous espérons relancer la collecte et remobiliser le public sur ce grand chantier, dit Isabelle Lurton. L'élan de départ est un peu retombé, et c'est bien naturel, même si nous recevons toujours des chèques". La palme du donateur le plus fidèle revient sans doute à une Dinardaise qui sans faute, envoie 500 francs chaque mois depuis l'incendie;

L'autre chantier en cours, sur le bâtiment lui-même, ne devrait pas connaître ce genre de problème. Les travaux vont bon train, et "le calendrier est pour l'instant respecté", constate Paul Gillot, ingénieur des travaux publics qui représente sur place le ministère de la Justice, maître d'ouvrage. L'ouvrage est pourtant d'une ampleur considérable. Une centaine de personnes, maçons, tailleurs de pierre, couvreurs, menuisiers, y travaillent, avec un impératif : restituer au Parlement de Bretagne l'aspect extérieur qu'il avait avant l'incendie. "pour préserver l'intégrité du monument", on utilise quand c'est possible des matériaux traditionnels : enduits à la chaux, pierres de tuffeau et de richemont. Vitraux et parquets seront restaurés et remis en place.

L'aménagement intérieur du bâtiment sera pourtant très différent de ce qu'il était : "On en profite pour réorganiser complètement les services, explique Paul Gillot. tout le pénal sera au rez-de-chaussée, les salles d'audience accessibles au public seront au premier, greffes et bureaux seront aux étages supérieurs, avec la création d'un quatrième étage sur le côté nord. On y gagne 700 m² de planchers supplémentaires, et ce sera infiniment plus fonctionnel. Les juridictions seront installées dans les conditions les plus modernes, dans un lieu qui conservera tout son caractère." Quant à la toiture, elle doit être entièrement refaite. Les 5 200 m² de couverture seront en ardoise de Mael-Carhais, très proche du matériau d'origine. En revanche, la charpente n'aura plus rien à voir avec la précédente. Le chef-d'oeuvre des maîtres charpentiers de la marine, que l'on surnommait "la forêt" en hommage à son harmonie et à sa complexité (même si elle ne se voyait pas), a été réduite en cendres. Depuis quelques mois, elle est remplacée par une double structure composée de poutres métalliques et de lamellé collé, le tout habillé de chevrons et de voliges en sapin du Nord.

Les éléments métalliques de la nouvelle charpente sont revêtus de peintures anti-incendie : entre le Parlement de Bretagne et le feu, c'est une vieille histoire, et il s'agit de ne pas tenter le sort. En 1720, le vénérable monument avait échappé de justesse à un gigantesque incendie qui avait ravagé la ville. D'autres sinistres, comme celui qui avait détruit la troisième chambre civile en 1835, ont émaillé l'histoire du bâtiment. Le feu s'est même acharné sur les tapisseries des gobelins qui couvraient les murs de la Grand Chambre, pourtant sauvées en février 1994 : dix de ces vingt ouvrages illustrant l'histoire de la Bretagne sont parties en fumée en janvier dernier, dans l'incendie de l'atelier de restauration de Montrouge (Hauts-de-Seine) où elles étaient entreposées.

BULLETIN D'ADHESION



ARP

Bulletin à retourner à :
ARP
BP 3166
35031 Rennes Cedex
Tél : 02 99 27 11 69
Fax : 02 99 27 15 16

BULLETIN DE SOUSCRIPTION



ARP

Bulletin à retourner à :
ARP
BP 3166
35031 Rennes Cedex
Tél : 02 99 27 11 69
Fax : 02 99 27 15 16



LA RECONSTRUCTION DU PARLEMENT DE BRETAGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Signature

Montant minimal de la cotisation annuelle :

- personne morale : 500 F
 personne physique : 50 F

Règlement par chèque libellé à l'ordre de
«A.R.P.»



Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Signature

Règlement par chèque libellé à l'ordre de
«A.R.P.»

A la suite de la destruction par l'incendie, dans la nuit du 4 au 5 février 1994, d'une partie importante du palais du Parlement de Bretagne, dont le bâtiment et les décors sont classés monument historiques, l'Etat a pris l'engagement de procéder, dans les meilleurs délais, à sa reconstruction et à son réaménagement en vue du relogement de la Cour d'Appel et de la Cour d'Assises de Rennes.

Il s'agit donc d'une opération complexe, aujourd'hui très largement engagée.

Le ministère de la Justice, Délégation générale au programme d'équipement, assure la maîtrise d'ouvrage de deux opérations étroitement imbriquées :

- reconstruction du gros oeuvre détruit ou endommagé, afin de restituer l'aspect extérieur initial du bâtiment. Le maître d'oeuvre de cette opération est Alain-Charles Perrot, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

- relogement de la Cour d'Appel et de la Cour d'Assises dans les volumes reconstruits. La maîtrise d'oeuvre en est confiée à Jean-Loup Roubert, Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux.

Le coût de ces deux opérations, y compris le financement des mesures d'urgence, s'élève à 250 millions de francs.

Avancement des travaux de reconstruction et calendrier prévisionnel

Les études de reconstruction engagées dès le lendemain du sinistre ont permis d'aboutir à la conclusion des 18 premiers marchés de travaux en juin 1996. Ces travaux s'étalent sur une période de 21 mois. La pose des trois méga-structures métalliques est réalisée depuis les 10 et 11 mars 1997. La pose de la couverture en ardoise vient de débiter et se terminera en février 1998. Les échafaudages cernant les façades seront déposés en mars 1998.

Les travaux de réaménagement font l'objet de 10 marchés qui viennent d'être notifiés aux entreprises. Ces travaux s'achèveront en avril 1999, date de fin de la reconstruction proprement dite.

Les quatre statues allégoriques qui ornaient le faitage des pavillons sud seront mises en places en fin d'année

1999. Un concours vient d'être lancé auprès de sculpteurs afin de choisir l'artiste qui aura la tâche de reconstituer les silhouettes détruites, dans l'esprit de l'oeuvre réalisée au 19ème siècle par Dolivet.

La cour d'appel et la cour d'assises pourront, à la fin de 1999, réintégrer le palais du Parlement de Bretagne.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier :

Mme Catherine de Maupeou
M. Alain-Charles Perrot

L'ensemble des restaurateurs

Le ministère de la Justice

M. Willy Berré

La direction régionale des Affaires culturelles de Bretagne

L'inventaire général

Ouest-France

Le Musée de Bretagne

MM. B. Le Dantec et L. Blaise

qui nous ont fourni gracieusement les clichés des cartes postales.

«Edition Octobre 1997»

Directeur de la publication :
Michel Festy

Redaction : Isabelle Lurton

Crédit photo :

Willy Berré, Cabinet Perrot, F. Pellas,
M. Jamin - Conseil régional de Bretagne,
S. Tiers et A. Roche

Pour les cartes postales :

Musée de Bretagne à Rennes Inventaire
général, Artur / Lambart Inventaire général,
Dagorn Inventaire général,
Artur Ouest France, Le Dantec - Blaise

Conception, Réalisation :

Nota Bene : Tél 02 99 87 52 58

Adresse :

Association pour la Renaissance du Palais du
Parlement de Bretagne
283, avenue du général Patton BP 3166
35031 Rennes cedex
Tél : 02 99 27 11 69
Fax : 02 99 27 15 16

Tout don effectué au profit d'oeuvres ou d'organismes d'intérêt général, de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 40 % de son montant dans la limite de 1,25 % du revenu imposable, selon les conditions prévues à l'article 238 du Code général des Impôts.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les données recueillies seront utilisées à l'usage exclusif de l'Association pour la Renaissance du Palais du Parlement de Bretagne. Toute personne intéressée dispose d'un droit d'accès et de rectification aux fichiers créés par l'association.

